Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20261013-20261016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 13 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, GUÉHO Cyril, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, VIARD Emmanuelle,

Ont donné procuration :
HUET Aurélien donne pouvoir à FENIET Maud
JAN Émile donne pouvoir à SENNINGER Danielle
KRYSTKIEWICZ Catherine donne pouvoir à FLEHO Elisabeth

Étaient absents :
YART Stéphanie
THOUZEAU Nicolas

Secrétaire de séance :
RACAPE isabelle

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07/10/2026
Date d'affichage : 07/10/2026

DELIBERATION 2026_10_16
COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : DESIGNATION D'UN ELU TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT

Rapport de Franck Pichot, Maire

La Commission intercommunale des impôts directs (CIID) intervient dans les travaux relatifs à la fiscalité directe locale, notamment pour les locaux professionnels et leurs valeurs locatives. La CIID constitue un lieu d'examen et d'échange sur les éléments relatifs à l'évaluation fiscale des locaux professionnels. L'intérêt pour la commune est de faire connaître les réalités locales, d'apporter une connaissance concrète du territoire et de ses réalités économiques.

La CIID est composée du président de l'intercommunalité, ou d'un vice-président délégué, et de dix commissaires, auxquels s'ajoutent leurs suppléants. Les commissaires sont désignés par la Direction départementale des finances publiques.
La procédure de constitution de la CIID repose sur une proposition des communes membres.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20261013-20261016-DE

Le Conseil municipal est donc invité à proposer des personnes susceptibles de figurer sur la liste qui sera ensuite établie par Redon Agglomération et transmise à la Direction départementale des finances publiques.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un élu titulaire et un élu suppléant, à savoir :

- Titulaire : Cyril Guého
- Suppléant : Nicolas Gorin

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE les personnes suivantes figurant sur la liste des membres de la CCID :

- Titulaire : Cyril Guého
- Suppléant : Nicolas Gorin

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Isabelle RACAPE

